



Nîmes, le 23 janvier 2019

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

SESSION MERCREDI 23 JANVIER 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|-------------|-----------|
| 56754 | BENDJEDDOU | AKRAM | NON ADMIS |
| 56701 | THOMAS | CHRISTOPHER | ADMIS |
| 57506 | GHIGNET | ADRIEN | NON ADMIS |
| 58929 | BERTIN | JEREMY | NON ADMIS |
| 56033 | FADAT | JEREMY | ADMIS |
| 53734 | PERREAL | LYDIA | ADMIS |
| 57251 | GAMONDES | QUENTIN | NON ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 12 Mars 2019

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

SESSION MARDI 12 MARS 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|------------|----------|----------|
| 43624PE1 | IMBERT | AUDREY | ADMIS |
| 53599PE1 | HEYRAUD | FREDERIC | ADMIS |
| 53597PE1 | EL ASRI | RACHID | ADMIS |
| 53748PE1 | KEIGNERT | SAMUEL | ADMIS |
| 58934PE1 | POUDEVIGNE | GAELE | ADMIS |
| 57592PE1 | BENCHAHA | MOHAMED | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 12 Mars 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE VTC**

SESSION MARDI 12 MARS 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|-----------|---------|-----------|
| 46847PE1 | EVSTRATOV | LEONID | ADMIS |
| 61371PE | SMAIN | HASSEIN | NON ADMIS |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 13 mars 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION MERCREDI 13 MARS 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|-----------------|---------|----------|
| 56754TE1 | GAMONDES | QUENTIN | ADMIS |
| 56701TE1 | GHIGNET | ADRIEN | ADMIS |
| 57506TE1 | BENDJEDDOU | AKRAM | ADMIS |
| 57251TE1 | BERTIN | JEREMY | ADMIS |
| 57666PE1 | FERNANDEZ GOMEZ | JOSEPH | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 03 juin 2019

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

SESSION LUNDI 03 JUIN 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|-----------|-----------|
| 65598 | ABDESSELEM | STEPHANIE | ADMIS |
| 81184 | ALTIER | MORGAN | ADMIS |
| 75898 | BOISSIER | CATHERINE | ADMIS |
| 79119 | CAVENE | ADRIEN | ADMIS |
| 78510 | CHARGUI | MOHAMED | NON ADMIS |
| 79135 | DAURIAC | CYRIL | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 04 juin 2019

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

SESSION MARDI 04 JUIN 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|----------|-----------|
| 77980 | DELORME | THIBAUT | ADMIS |
| 77352 | EL BOUAKE | SALEH | NON ADMIS |
| 79139 | ENFRU | SABINE | ADMIS |
| 76955 | HARIKI | JENNIFER | ADMIS |
| 79121 | IBNELGHALY | KHALIDE | ADMIS |
| 79680 | JAMMALI | AHMED | NON ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 05 juin 2019

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

SESSION MERCREDI 05 JUIN 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|---------|----------|
| 79787 | JAUSSENT | INES | ADMIS |
| 75180 | LACROIX | MANUEL | ADMIS |
| 77350 | MASSON | CYRIL | ADMIS |
| 77002 | MATEO | ERIC | ADMIS |
| 76170 | MICHAUD | MARYNE | ADMIS |
| 77353 | PARMENTIER | VINCENT | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route

Nîmes, le 06 juin 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION JEUDI 06 JUIN 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|-------------|-----------|
| 76967 | PERRIERE | SOPHIE | ADMIS |
| 79729 | PLANTUREUX | PASCAL | ADMIS |
| 73303 | RIGAUD | JEAN-CLAUDE | ADMIS |
| 80944 | VANSINGHEL | NATHALIE | NON ADMIS |
| 74212 | ZUPPARDO | GREGORY | ADMIS |
| | | | |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

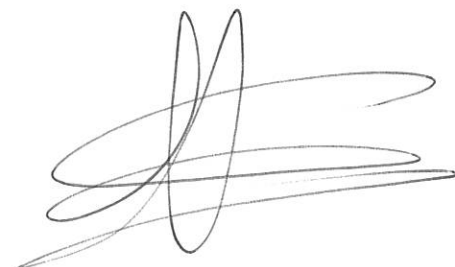
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard



Professionnel de la route



Nîmes, le 03 juin 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE VTC**

SESSION LUNDI 03 JUIN 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|----------------|---------------|-----------|
| 81076 | YAHYAOUI | SALIM | NON ADMIS |
| 81727 | AYARI | HOCINE | NON ADMIS |
| 80534 | EL HILALI | SEDDIK | NON ADMIS |
| 60951PE1 | THIAM | IBRAHIMA-SORY | ADMIS |
| 81890PE1 | YAHIA BENATTIA | ABDELKADER | NON ADMIS |

Les candidats admis à l'examen adressent les pièces suivantes à la Préfecture du Gard, service transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 16 septembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|------------|----------|-----------|
| 80944PE1 | VANSINGHEL | NATHALIE | ADMIS |
| 77352PE1 | EL BOUAKE | SALEH | ADMIS |
| 78510PE1 | CHARGUI | MOHAMED | NON ADMIS |
| 79680PE1 | JAMMALI | AHMED | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard



Professionnel de la route



Nîmes, le 03 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION MARDI 03 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|---------------|-----------|-----------|
| 105409 | BENCHOUYEB | ILYES | ADMIS |
| 105415 | ATIG KALLAOUA | BAYA | ADMIS |
| 105414 | ADAMI | CORINNE | ADMIS |
| 105410 | SANCHEZ | GUILLAUME | NON ADMIS |
| 105413 | UDOVICIC | OCEANNE | ADMIS |
| 105412 | CHARTIER | AGNES | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 04 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION MERCREDI 04 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|-----------|----------|
| 106033 | EGLIN | ERIC | ADMIS |
| 109752 | GUIDA | ANGELIQUE | ADMIS |
| 106178 | MORAUD | MARCEL | ADMIS |
| 108814 | ABDELMOULA | CHAIN | ADMIS |
| 110552 | BELDI | AMAR | ADMIS |
| 105792 | DJAHNIT | MEHDI | ADMIS |
| 107850 | SEBIE | SAID | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 05 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION JEUDI 05 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|--------------|-----------|-----------|
| 110704 | GUIGUET | FLORIAN | ADMIS |
| 109400 | PY | LAURENCE | ADMIS |
| 109740 | MIGNOT | PIERRE | ADMIS |
| 109279 | DAVAL | ALEXANDRE | ADMIS |
| 78510PE2 | ADEL CHARGUI | MOHAMED | NON ADMIS |

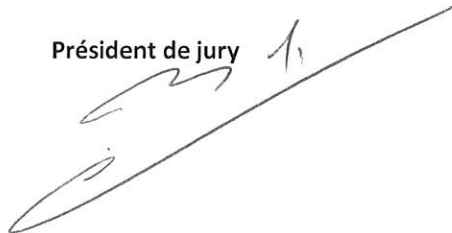
Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

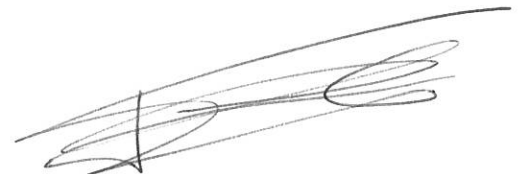
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 06 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION VENDREDI 06 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|----------|-----------|----------|
| 105897 | ALLEGRE | ISABELLE | ADMIS |
| 106372 | AUVY | JEAN | ADMIS |
| 96885 | BACCARA | ZOUBEIR | ADMIS |
| 89888 | BENSIALI | CHAIMAE | ADMIS |
| 96228 | BOTHUA | SEBASTIEN | ADMIS |
| 105262 | BOUCHITE | KEVIN | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 09 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION LUNDI 09 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|-----------|----------|-----------|
| 96930 | BOUHAOUCH | HEDY | ADMIS |
| 104420 | DELAFOSSÉ | FABIEN | NON ADMIS |
| 103266 | FRANCE | NATHALIE | NON ADMIS |
| 87435 | GARCIA | SAMUEL | NON ADMIS |
| 100454 | HUGON | JEROME | NON ADMIS |
| 102691 | IHAMOUINE | DAVID | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

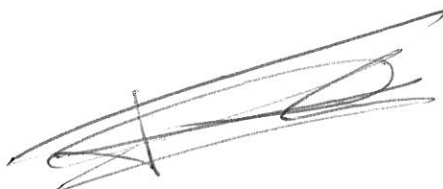
Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route





Nîmes, le 10 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION MARDI 10 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|------------------|---------|---------|-----------|
| 101949 | JOHNER | LAURENT | ADMIS |
| 102332 | KEDDAH | RAFIKA | NON ADMIS |
| 0000057040TF1TA1 | MATTANO | QUENTIN | ADMIS |
| 91630 | PARIS | LUDOVIC | ADMIS |
| 96462 | QUILES | SYLVINE | ADMIS |
| 104909 | SCHWERY | LAURENT | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury

Professionnel métier

Professionnel de la route



Nîmes, le 11 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

SESSION MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|--------------|-----------|----------|
| 108191 | SOUISSI | MOHAMED | ADMIS |
| 106444 | TUDELA | BRUNO | ADMIS |
| 102619 | VENTIIMIGLIA | MAGALI | ADMIS |
| 100462 | ZAWADA | KATARZYNA | ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale

10 avenue Feuchères

30 045 NIMES cedex 9

Tél : 04 66 36 43 43

Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury

Professionnel métier

Professionnel de la route



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gard

Nîmes, le 04 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE VTC**

SESSION MERCREDI 04 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|----------|----------|------------|-----------|
| 103417 | LOUKIA | JAFFAR | ADMIS |
| 109156 | WOUTERS | MARCEL | ADMIS |
| 81076PE1 | YAHYAOUI | SALIM | ADMIS |
| 81890PE2 | YAHIA | ABDELKADER | NON ADMIS |

Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale

10 avenue Feuchères

30 045 NIMES cedex 9

Tél : 04 66 36 43 43

Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury

Professionnel métier

Professionnel de la route

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

904 av. Maréchal Juin - CS 83012 - 30908 Nîmes cedex 2 - Tél. 04 66 62 8000 - Fax 04 66 62 80 58
Internet : www.cma-gard.fr

Nîmes, le 03 décembre 2019

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE
CONDUCTEUR DE VTC**

SESSION MARDI 03 DECEMBRE 2019

| Numéro | NOM | PRENOM | RESULTAT |
|--------|------------|----------|-----------|
| 107900 | CARPENTIER | FREDERIC | NON ADMIS |
| 94170 | CURMI | PATRICK | ADMIS |
| 106606 | EL MAROUFI | MOHAMED | NON ADMIS |
| 96431 | FURTOS | GONZAGUE | ADMIS |
| 108040 | KHELIFA | NASSIM | NON ADMIS |
| 109677 | HUET | SAMUEL | ADMIS |

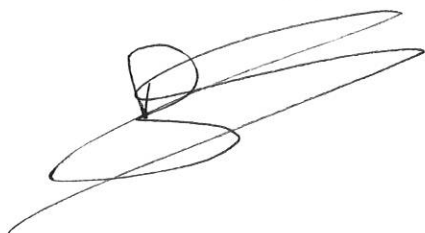
Les candidats admis à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture du Gard pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

Préfecture du Gard

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation Générale
10 avenue Feuchères
30 045 NIMES cedex 9
Tél : 04 66 36 43 43
Courriel : pref-taxis-vtc@gard.gouv.fr

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route

